



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 64209

#### Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur le calendrier d'integration des candidats recus au concours depuis 1990. Il semble en effet que des delais d'attente importants existent entre la proclamation des resultats et l'entree en fonction des candidats recus. Il lui demande en consequence s'il envisage de prendre des mesures concernant cet echeancier, marquant ainsi sa volonte d'etablir une politique de recrutement en adequation avec les besoins des postes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour assurer la continuite du service public et permettre un comblement des vacances d'emploi au fur et a mesure qu'elles se produisent, La Poste et France-Telecom doivent avoir en permanence des laureats en instance d'appel a l'activite. A cet effet, les concours de recrutement sont organises par anticipation, en tenant compte des mouvements de personnel previsibles, des sorties definitives de fonctions envisagees et des defections susceptibles d'intervenir parmi les laureats au moment de l'appel a l'activite. De telles previsions sont par nature difficiles a etablir. Au 31 decembre 1992, 4 500 personnes recues a differents concours externes ouverts en 1990 et 1991 pour le recrutement de fonctionnaires de La Poste et de France-Telecom attendaient d'etre appelees a l'activite. Les laureats du concours de prepose de juin 1991 seront tous appeles a l'activite au cours de l'annee 1993 et les laureats des concours d'agent d'exploitation du service general de fevrier 1990 et de controleur de mai 1991 seront appeles a l'activite suivant un echeancier qui est en cours d'elaboration a La Poste et qui s'echelonnera sur l'annee 1993 et le debut de 1994. A l'avenir, de tels delais d'attente devraient etre sensiblement reduits car, dans le cadre du nouveau dispositif de comblement des emplois qui est en preparation, les exploitants publics envisagent de confier le recrutement aux echelons locaux, ce qui devrait permettre de determiner les besoins avec une plus grande precision.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dupilet Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64209

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes et telecommunications

**Ministère attributaire :** postes et telecommunications

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5182